

Compte-rendu du Conseil de Hameau de Les Bandets et Pierre-Grosse

Le 7 mai à 15h chez Edith et Vincent BISSERIER

Habitants relais : - Marie GONTIER pour Les Bandets
- Jean Jacques SAPEY et Pierre FERRIER pour Pierre Grosse

Elus référents : - Adrien MAZZINI
- Fabien REY

En présence de : - Bisserier Vincent et Edith - Morosini Anne
- Clidassou Andrée - Muraz Sylvaine
- Darlet Pierre - Rondot Jean-Claude
- Ferrand Jerome - Seillot Marie-Rose
- Ferrier Pierre et Martine - Mazzini Adrien
- Gontier Marie - Rey Fabien
- Guenser Hervé et Sissi - Baudoin Claude (en fin de CH)
- Hernandez Andre - Connochie Chantal (en fin de CH)

Excusés : - Ao Thida et Mathieu
- Duret Gerard
- Sapey-Triomphe Jean-Jacques

Ordre du Jour

1. Les questions relatives aux hameaux

- 1.a) Nettoyage terrain ancienne école
- 1.b) Local poubelles
- 1.c) Etat des routes
- 1.d) Déneigement
- 1.e) OAP
- 1.f) Habitat partagé
- 1.g) Zonage NLT
- 1.h) Effondrement de chemin
- 1.i) Construction atelier de transformation et de stockage
- 1.j) Plainte au sujet des chiens de l'entreprise de gardiennage et d'élevage
- 1.k) Propositions des habitants pour la signalisation du hameau de Pierre-Grosse
- 1.l) Réseau d'eau
- 1.m) Eclairage public à Pierre-Grosse

2. Les questions relatives à la commune

- 2.a) Déchets verts
- 2.b) Taille des haie
- 2.c) Sécurité routière
- 2.d) Traversée du Bourg
- 2.e) Etablissement Multi Activité
- 2.f) Rénovation ancienne école
- 2.g) Médecin
- 2.h) Fête des artisan
- 2.i) Petite Enfance
- 2.j) Conseil Intercommunal Jeune

3. Fonctionnement du Conseil

1. Les questions relatives aux hameaux

1.a) **Nettoyage terrain ancienne école** : Guy Mollard a nettoyé une partie du terrain bénévolement et nous l'en remercions. La mairie propose de coorganiser avec l'AADEC un chantier participatif jeune pour nettoyer le terrain cet été. Nous allons également demander à Loïc d'enlever le matériel qui lui appartient. En complément, et sur suggestion d'un habitant, nous contacterons l'entreprise qui passe l'épaveuse afin de voir s'il est possible de lui demander de passer sur le terrain lors de son passage annuel. L'objectif est de rendre le terrain propre courant été 2022 à condition que le cout de remise en état soit négligeable pour la commune. Ce terrain va être vendu prochainement et des travaux de construction vont être réalisés.

1.b) **Local poubelles** : Suite au déplacement des poubelles sur un terrain privé par la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, la mairie va identifier un terrain communal sur lequel les habitants volontaires pourront construire un abri pour les poubelles. Les matériaux de constructions seront fournis par la commune. La mise en place de locaux poubelles concernant la quasi-totalité des hameaux, et sur proposition d'un habitant, nous allons harmoniser l'architecture des locaux poubelles. Il faudra donc attendre que nous ayons recensé tous les emplacements de ces futurs locaux afin de proposer une conception similaire pour l'ensemble des hameaux.

1.c) Etat des routes :

- **Route des Lanches** : la portion entre le petit bois et le virage va être refaite en 2022. Suite à la remarque d'un habitant concernant les cunettes, nous veillerons à ce que celles-ci soient goudronnées et que leur profondeur soit raisonnable. L'objectif étant de limiter leur érosion et de permettre aux véhicules de rouler dessus lors de manœuvre de croisement. A la demande des habitants, ils seront informés dès que possible de la date des travaux, et à minima une semaine avant leurs réalisations.
- **Nids-de-poules** : un certain nombre de nids-de-poules apparaissent (ou s'agrandissent) sur la route. Les agents communaux en sont informés et interviendront dans les meilleurs délais compte-tenu de leur charge de travail sur l'ensemble de la commune.

1.d) Déneigement :

- Les habitants demandent à saler les quelques zones dangereuses où se forme du verglas. Une saleuse a été mise au budget. Elle permettra de mieux gérer le salage.
- Impasse des Guillots : une réunion va être organisée entre les habitants concernés, la mairie et les agents municipaux pour clarifier le classement de cette voirie (route ou chemin communal ?) et apporter une réponse concernant le déneigement.

1.e) **Opérations d'Aménagement Programmés (OAP)** : Dans l'actuel PLUi certaines parcelles du hameau sont définies en OAP. Elles se situent à l'intersection de la route des Lanches et de l'impasse des Bandets jusqu'au ruisseau. Sur ces parcelles, les propriétaires souhaitant construire une habitation ne pourront réaliser que des habitations mitoyennes et une seule pourra être individuelle. La mairie va contacter tous les propriétaires des parcelles concernées par l'OAP pour les informer de la problématique et recenser leur souhait. Nous organiserons également une réunion avec les propriétaires et la personne en charge de l'urbanisme à la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse pour leur expliquer la problématique et les enjeux.

A noter : dix-sept logements à l'hectare minimum pour du logement individuel groupé pourront être construits ; l'approvisionnement en eau pourra être assuré par le réservoir de Les Rigauds.

1.f) **Habitat partagé** : Il est rappelé aux habitants ce qu'est ce projet. L'association Unitoit vient de lancer la phase communication pour informer les potentiels occupants de l'existence de ce projet. A ce jour une vingtaine de personnes sont intéressées dont un groupe de sept qui l'est fortement. Vendredi 13 mai un premier atelier sera animé par Unitoit et aura pour objectif d'aider les futurs occupants à travailler sur leur dossier pour répondre à l'appel à projet. Le début des travaux de ce bâtiment ne devrait pas avoir lieu avant fin 2023.

A la demande d'un habitant nous précisons que :

- le coût pour la commune de la prestation d'Unitoit s'élève à environ 5700 euros, le prix du terrain est fixé au prix du marché soit 70 euros le m².
- Le terrain concerné a une superficie de 2200 m². Seul 2000 m² seront vendus aux futurs occupants (la mairie conservera environ 200 m² réservé à un terrain potager pour les locataires de l'ancienne école).

1.g) **Zonage NLT** : Un habitant demande à quoi correspond le zonage NLT qui a été attribué à une parcelle située à l'entrée des Grattier où un bâtiment est en cours de construction. Le zonage NLT correspond à un secteur dédié de façon limitée aux loisirs et hébergements touristiques insolites. C'était l'objectif du permis de construire accordé aux Grattiers qui voulaient construire de petits hébergements touristiques. A priori le projet n'a plus l'air de se faire

1.h) **Effondrement de chemin** : le sentier qui descend de Saint-Même est effondré et aucun signallement n'est affiché, ce qui pose un réel problème de sécurité.

1.i) **Construction atelier de transformation et de stockage chez Sylvaine Muraz** : Les travaux de construction vont commencer la semaine 19 et s'achèveront à l'automne pour ce qui concerne l'aspect extérieur du bâtiment. Une coupure de la route sera nécessaire afin de passer le câble d'alimentation électrique. Les habitants concernés seront informés par le propriétaire du jour de la coupure de la route. Des habitants manifestent leur inquiétude quant au passage des camions et engins de chantier pour réaliser cette construction et qui vont de fait endommager la route.

1.j) **Plainte au sujet des chiens de l'entreprise de gardiennage et d'élevage** : Fanny doit bientôt commencer les travaux de construction d'un chenil fermé. Celui-ci sera mieux insonorisé et lui permettra d'avoir une plus grande capacité d'accueil. Les nuisances sonores devraient s'atténuer.

1.k) **Propositions des habitants pour la signalisation du hameau de Pierre-Grosse** : Le panneau de signallement du hameau de Pierre-Grosse est positionné au milieu de celui-ci. Les habitants demandent à ce qu'il soit déplacé à l'entrée du hameau pour plus de cohérence. Il pourrait être déplacé au niveau du sentier qui descend jusqu'au village et monte vers Les Bandets. Les habitants se proposent également pour rénover le panneau lors de son déplacement.

1.l) **Réseau d'eau** : Un habitant de Pierre-Grosse nous signale qu'un certain nombre de compteurs d'eau sont intégrés dans des talus instables. L'entreprise ayant posée ces compteurs n'ayant pas pris en compte l'instabilité du terrain, certains propriétaires subissent d'importantes fuites d'eau. Il nous demande d'expertiser la situation. Nous

rappelons que la gestion des compteurs d'eau relève du SIAEP. Nous leur relaierons l'information, à charge à eux de juger de la pertinence d'intervenir.

1.m) **Eclairage public à Pierre-Grosse** : un habitant nous signale la gêne occasionnée pour son logement par le lampadaire situé au milieu du hameau. Les agents communaux sont déjà intervenus par le passé pour modifier l'axe de l'éclairage. Nous allons voir s'il est possible de réduire la puissance de cet éclairage sans impacter les autres lampadaires du secteur. Une réflexion plus globale sur l'ensemble de la commune sera lancée concernant l'éclairage public (puissance, plages horaires de fonctionnement, etc.).

2. Les questions relatives à la commune

2.a) **Déchets verts** (point abordé lors de la réunion préparatoire uniquement) : nous entendons qu'il n'est pas toujours facile et/ou pertinent de descendre à la déchetterie d'Entre-deux-Guiers pour déposer ses déchets verts. Notre commune met à disposition des habitants des broyeurs.

2.b) **Taille des haies** : Un habitant nous informe que l'épareuse qui taille les haies le long de la route intervient en pleine période de nidification des oiseaux et souhaiterait que l'entreprise n'intervienne pas à cette période de l'année. Nous allons faire le nécessaire auprès de l'entreprise pour qu'elle intervienne hors période de nidification.

2.c) Sécurité routière :

- **Route de Saint-Même** : Les habitants des hameaux de Pierre-Grosse et des Bandets expriment des problèmes de sécurité sur cette route, notamment :
 - pour tourner sur le chemin des Lanches (où l'élagage des arbres serait utile ainsi que la pose d'une balise pour réduire la vitesse des véhicules en provenance de St-Même),
 - pour se croiser sur la route de St-Même en dessous de la propriété de M. Bandets où la pose de panneau rappelant la priorité au véhicule montant serait utile,
 - et lorsque cette route est fermée à la circulation lors des jours de saturation du parking du cirque (les nombreux véhicules faisant demi-tour génèrent des problèmes de sécurité).

Il est rappelé que s'agissant d'une route départementale, la mairie ne peut que signaler les problèmes au département. Il est également rappelé que le Comité du Cirque de Saint-Même travaille actuellement sur le problème de la circulation routière lors des périodes de forte affluence.

A noter : une expérimentation de mettre en place un système de navette entre le village et le cirque de Saint-Même (et entre le village et les Varvats) va être proposée. Ces minibus 9 places seront conduits par des volontaires.

Les habitants soulignent que depuis deux ans de nombreux piétons empruntent cette route. A ce jour il n'existe plus de chemin entre la sortie du village et le banc : les habitants demandent s'il est possible de créer un chemin. Nous rappelons qu'il existait autrefois des chemins communaux ou d'usage mais ceux-ci ont disparu faute d'entretien. Nous allons voir s'il est possible de retrouver l'un de ces chemins et de le rouvrir avec l'aide d'habitants volontaires. Il est demandé de se renseigner sur la nature du chemin à Pierre Grosse (forestier ? rural ? communal ?) qui rejoint le chemin des Mules.

L'idée d'un chemin au bord du Guiers a été évoqué au dernier comité de Site

et pour l'instant les propriétaires ne semblent pas très favorable à la réalisation de ce projet.

- **Pont Marroliat :** L'interdiction de ce pont aux résidents des hameaux desservis autour de la route de St-Même est très ambiguë et assez incompréhensible pour les résidents des hameaux. La signalisation semble déficiente et les engagements faits par l'ancienne équipe municipale de Saint-Pierre d'Entremont Isère n'auraient pas été tenus. Les notions de "desserte locale", et "riverains" seraient inconnues au code de la route ; chacun semblant avoir sa propre interprétation. M Ferrier qui a travaillé sur ce dossier avec l'ancienne municipalité se propose de faire le point avec la nouvelle sur ce qui a fait et fait encore l'objet de litige.
- **Glissière de sécurité :**
 - Rappeler aux agents communaux que certaines glissières de sécurité sont abimées et nécessitent une remise en état.
 - Les habitants réitèrent leur demande de pose d'une glissière de sécurité en face de chez René Teppet, au début de la route des Lanches et au sommet du pré.
- **Nuisance sonore des motos le week-end :** proposition d'un habitant de voir avec le Parc de Chartreuse pour tester un radar sonore. Les radars sonores ne pourront être utilisés pour verbaliser qu'à partir du printemps 2023 et n'affecteront que les véhicules trafiqués.

2.d) **Traversée du Bourg :** Une réunion publique s'est tenue en avril, la prochaine aura lieu le mercredi 15 juin à 19h30 à l'école. Lors de cette première réunion, les habitants présents ont pu réfléchir à l'aménagement de l'espace laissé vacant suite l'incendie de l'ancienne Poste qui nous a contraint à sa démolition. Il en ressort une volonté d'en faire un espace exempt de construction, une aire de pique-nique avec des jeux par exemple. L'ancienne station-service (maison blanche) va être détruite. Certains proposent d'y construire la halle (pour héberger le marché par exemple), la où d'autres n'en voient pas l'utilité. A noter : le projet initial de traversée du bourg est contrarié sur certains aspects, notamment par les propriétaires ne souhaitant pas céder leur trottoir à la commune.

2.e) **Etablissement Multi Activité :** L'Établissement Multi Activité (EMA) de Saint Pierre d'Entremont est fermé depuis le 30 novembre 2020. Des experts missionnés par la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse ont constaté plusieurs éléments de fragilité sur la structure, notamment au niveau des ferrures qui maintiennent les éléments de charpente. Nous avons reçu le rapport de la fédération nationale du bois et de l'ameublement (organisme habilité à évaluer la résistance des matériaux bois). Toutes les parties (artisans, bureau d'étude, architectes, scieurs, etc.) reconnaissent le problème, par contre, il n'y a pas encore de consensus sur la répartition des responsabilités.

2.f) **Rénovation ancienne école :** Des logements seront construits à l'étage. Le rez-de-chaussée hébergera La Poste et la maison France Service. Il restera la place pour d'autres usages encore non-définis à ce jour.

2.g) **Médecin :** le docteur Thomas Fieux s'installera dans notre vallée début septembre. A noter : les infirmières ont déménagé pour intégrer le cabinet des kinésithérapeutes, Saint-Pierre d'Entremont Isère ayant abandonné leur projet de maison de santé.

- 2.h) **Fête des artisans** : L'AADEC a mis fin à l'organisation de cet évènement. Vu le manque de temps pour reprendre son organisation pour cet été, le groupement d'artisans de la vallée va mettre en place des marchés nocturnes en juillet/aôut sur la commune d'Entremont-Le-Vieux et Saint-Pierre d'Entremont. Le groupement d'artisans souhaite reprendre à sa charge l'organisation de cette fête pour 2023 mais peut-être sous une forme un peu différente.
- 2.i) **Petite Enfance** : il y a un réel besoin d'une crèche sur notre commune mais cela relève de la compétence de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse. Celle-ci a officialisé par courrier son incapacité financière à pouvoir porter le projet de crèche sur la vallée des Entremonts. Ainsi nous nous tournons vers une Maison d'Assistance Maternelle et la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse nous aidera autant que possible en nous mettant à disposition de l'ingénierie (recherche de subventions) ou de l'analyse technique sur la mise en place du projet. A noter que nous faisons face à une pénurie d'assistante maternelle, et le problème risque de s'amplifier dans les deux ans à venir.
- 2.j) **Conseil Intercommunal Jeune** : La vallée des Entremonts se munit d'un Conseil intercommunal jeunes des Entremonts. Les 4 communes (Saint-Pierre d'Entremont Savoie et Isère, Entremont-Le-Vieux et Corbel) ont adopté la même délibération ainsi que le CA de l'AADEC qui l'anamera. Réunions de préparation en cours pour informer, mobiliser, ... et rendre effectif le Conseil qui se tiendra pour la première fois à l'automne. Les jeunes concernés ont de 11 à 17 ans.
3. **Propositions pour le prochain conseil de hameau** : Marie Gontier, qui avait accepté d'être l'habitante relai du hameau de Les Bandets pour ce conseil de printemps demande si un autre habitant souhaite la remplacer. Aucune personne présente ne s'est manifestée. Pour le conseil de hameau de l'automne, il a été décidé de garder le même jour et sensiblement les mêmes horaires.

Les participants remercient vivement Edith et Vincent pour leur accueil lors de ce Conseil de Hameau.